FONDÉ EN 1893

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité DE ROUBAIX-TOURCOING

Lundi 16 Février 1920

10 CENTIMES

LES MINEURS ne feront pas grève lundi

Un accord a été établi

Paris, 14 février. — Après une entrevue qui eut lieu au ministère du Travail, entre M. MOURDAIN, ministre du Travail; M. BOREL, sous-secrétaire d'Etat des mines et une délégation des mineurs, composée de BARTUEL, secrétaire général de la Fédération; MAES, député, représentant de syndicat du Pas-de-Calais; ROSSY, représentant les bassins du Nord et d'Anzin; JAMIN, représentant le bassin de l'Ouest; DURANTON et BRIOUDE, représentant le bassin de la Loire; GOMOT, représentant le bassin du Centre; VILLES, représentant le Var, le Conseil de la Fédération des Mineurs, siégeant en permanence à la C. G. T., a appris, par téléphone, à 18 heures 50, par l'un des membres de la délégation qui s'est rendue au ministère, que l'accord venait d'être établi entre cette délégation et le gouvernement sur le projet de loi relatif aux retraites des mineurs, et notamment sur les retraites proportionnelles. Il reste en litige deux points subsidiaires de peu d'importance.

Dans ces conditions, le Conseil National a décidé de surseoir à la grève jusqu'au 1er mars prochain, pour laisser au gouvernement le temps de faire voter les projets de loi soumis au Parlement.

Des télégrammes vont être expédiés à tous les secrétaires des syndicats miniers de France qui avaient reçu l'ordre d'organiser demain, dimanche, une réunion pour faire déclarer la grève.

La mort du Carnaval

PROPOS DU VŒU DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le citoyen Roger SALENGRO, conseiller général du Nord, nous adresse la spirituelle lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur en chef
du « Réveil du Nord »,
Lille.

» Mon cher Confrère,

» Mercredi, le « Réveil » a bien voulu faire savoir que j'avais, au Conseil général, rapporté un vœu demandant la suppression des masques.

» Depuis, de nombreux citoyens, voire des citoyennes, me font tenir des lettres pour m'avertir, en termes choisis, de leur noir courroux. On me menace des pires représailles et je reçois des noms d'oiseau.

» Je serais prêt à battre ma coulpe si j'avais été le rabat-joie qu'on veut dire. Mais je n'ai rien de l'empêcheur de danser en rond et, toute ma vie, je m'en voudrais de causer aux dames une peine, même légère.

» Pour le repos de mes nuits et la tranquillité de mes jours, je vous en prie, veuillez donc annoncer que je n'ai ni rapporté ni déposé un vœu tendant à occire Carnaval, depuis cinq ans frappé d'encéphalite léthargique.

» Bien fraternellement à vous.

» Roger SALENGRO. »

LES AVANCES AUX COMMERÇANTS

INTERVENTION DE SAINT-VENANT AUPRES DU MINISTRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Comme suite à son intervention auprès du Ministre des Régions Libérées, tendant à obtenir que le régime des avances accordées aux Industriels soit étendu aux commerçants, ceux-ci se trouvant moins favorisés à ce point de vue, ainsi que l'a démontré le Syndicat Central de Commerce en gros des vins et spiritueux du département du Nord, le citoyen Saint-Venant, député du Nord, a reçu du Ministre une réponse ainsi conçue :

Ils peuvent prétendre :

1. Aux avances pour reconstitution du mobilier familial et aux avances pour travaux de réparation aux immeubles réparables.

2. Aux avances sur bons de réquisitions ennemis et ce, dans les mêmes conditions que les industriels ;

3. Enfin, comme commerçants, à des avances spéciales à titre de fonds de roulement, dont le taux maximum a été porté à 20.000 francs.

Le Ministre ajoute : Quoiqu'il en soit je dois reconnaître que de nombreuses interventions se sont produites en faveur d'un relèvement du taux de 20.000 francs, relèvement dont l'expérience semble avoir demandé l'utilité et qui est actuellement à l'étude. Je suis disposé à me rallier à toutes mesures reconnues légitimes et nécessaires pour arriver à ce but, mais je ne saurais prendre de décision sans avoir à ce sujet obtenu l'adhésion du Ministre des Finances.

J'ai donc cru devoir le prier d'examiner la question et de me faire connaître son avis dans le plus bref délai possible. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de la suite qui pourra être réservée à cette affaire.

POUR LES CULTIVATEURS dont les chevaux ont été réquisitionnés

UNE MAJORATION DE PRIX

Il est rappelé aux cultivateurs de certains canton du Nord et du Pas-de-Calais ayant eu des chevaux réquisitionnés par l'armée le 21 juin 1918, qu'ils ont droit à une majoration sur le prix qui leur a été payé lors de la réquisition. Pour obtenir cette majoration, il leur suffit de la solliciter au général commandant le 1er Corps d'Armée à Lille, en donnant les indications suivantes :

Nom et domicile du propriétaire ;
Date et lieu de réquisition ;
Catégorie et âge de l'animal ;
Prix fixé par la Commission ;
Augmentation demandée ;
Pièces certifiant cette demande d'augmentation (factures d'achat ou offres de vente).

Au cas où les propriétaires des chevaux ne seraient pas à même de fournir ces renseignements, le Maire de leur commune peut les leur donner.

Pour les Conscrits orphelins de la Guerre

Les jeunes gens faisant partie du contingent (classe année ou service auxiliaire) à incorporer prochainement et dont le père ou deux frères ont été tués à l'ennemi, morts de leurs blessures ou disparus, et les fils aînés d'une famille de six enfants au moins, dont le père a été tué, sont autorisés à fournir au commandant du bureau de recrutement dont ils dépendent, une liste indiquant, par ordre de préférence, les armes dans lesquelles ils désirent être incorporés et les corps de ces armes.

L'Affaire Gaillaux devant la Haute Cour

54 TÉMOINS SERONT ENTENDUS

C'est mardi prochain 17 février, que commenceront devant la Haute-Cour les débats de l'affaire Gaillaux.

153 témoins, cités par l'accusation, seront appelés à déposer au cours du procès.

40 AUDIENCES SERONT TENUES

On prévoit que les débats du procès occuperont environ quarante audiences. Le Sénat ayant décidé de siéger en Haute-Cour trois fois par semaine, et n'ayant pas manifesté d'autre intention de renoncer aux vacances de Pâques, il est vraisemblable que le procès sera terminé vers le mois de juillet.

AU SENAT

Le relèvement des Tarifs des Chemins de Fer a été voté

Paris, 14 février. — La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de M. BERARD. On continue la discussion du projet sur le relèvement temporaire des tarifs de chemins de fer.

Le projet a été voté par le Sénat sans modifications par 227 voix contre 31.

Des mutilés et réformés paieront quart de place

Les mutilés et réformés de la guerre ayant au moins 50 % d'invalidité pourront, sur présentation de leur carte d'invalidité, obtenir le transport en quart de place sur tous les réseaux en 2e et 3e classes. Cette mesure est étendue à la personne accompagnant le mutilé de guerre ayant une invalidité de 100 %.

Des Congrès

Les Coopératives

Paris, 14 février. — Le Congrès National des Coopératives ouvrières de production a repris ce matin la discussion du rapport de MAITRE, sur les retraites ouvrières. Après divers échanges de vues, l'Assemblée a voté l'ordre du jour suivant déposé par BRIAT, secrétaire général du Congrès :

« Le Congrès reconnaît pour les travailleurs frappés par l'invalidité de vieillesse le droit à la vie assurée par les sociétaires, mais étant donnée la situation actuelle de la coopération, le Congrès engage toutes les Sociétés coopératives ouvrières de production adhérentes à la Chambre consultative à créer sur les bénéfices annuels, avec minimum de 20 %, une caisse de retraites. Le Congrès renvoie au Conseil d'administration et à une commission composée de 10 membres l'étude de la création d'une caisse fédérale pour toutes les sociétés adhérentes ».

Le Bâtiment

Paris, 14 février. — Aujourd'hui se tient, au Palais de la Mutualité, le deuxième Congrès du Bâtiment et des Travaux publics, organisé par l'Office du Bâtiment et des Travaux publics, pour la reconstruction des immeubles détruits dans les régions dévastées.

La matinée a été consacrée à une réunion de l'Office que présida M. CORDONNIER, membre de l'Institut, qui a prononcé une allocution.

Dans cette séance, M. DESPAGNE, président du groupe de la Chambre Syndicale du Bâtiment et des industries diverses de la région parisienne, a relaté les démarches effectuées auprès des Pouvoirs publics en vue de mener à bien l'œuvre de la Reconstitution des régions dévastées. Il proposa diverses motions de résolutions qui permettront de procéder le plus rapidement et le plus économiquement possibles à la reconstitution des immeubles détruits.

La séance de l'après-midi a été consacrée à la lecture et à la discussion du rapport de M. DESPAGNAT, président du groupe des chambres syndicales du bâtiment et des industries diverses de la région parisienne, sur la reconstitution des régions dévastées. Ce rapport, dont les conclusions avaient été adoptées le matin par l'office du bâtiment, préconise la constitution de coopératives à qui incomberait la tâche de la reconstitution ou même de la reconstruction.

Le congrès a adopté également la résolution suivante relative aux marchés : qu'il soit immédiatement constituée une commission dans laquelle figureraient des représentants de tous les intéressés, administrations, sinistrés, architectes, ingénieurs, entrepreneurs, qui serait chargée de tracer un modèle de marché type applicable à tous les travaux de coopérative des régions libérées.

En dernier lieu le congrès a voté la résolution suivante : Qu'un organisme officiel de recrutement de main-d'œuvre soit institué, que les représentants des organisations du bâtiment et des travaux publics soient appelés à collaborer officiellement avec cet organisme ; que l'Etat prenne à sa charge les frais de recrutement de transport, de perte de temps jusqu'au moment où la main-d'œuvre serait prise en charge par les entrepreneurs des régions libérées.

Les Préposés d'Octroi

Paris, 14 février. — Le Congrès de l'Association Amicale des préposés en chef des Octrois de France s'est ouvert ce matin sous la présidence de M. TRISTAN, directeur de l'Octroi de Marseille.

Environ 150 préposés étaient présents. Parmi eux, citons ceux de LILLE, Toulouse, AMIENS, CALAIS, VALENCIENNES, Saint-Etienne, Nantes, Reims, Nice, Toulon, Angoulême, Poitiers, Le Havre et Grenoble.

Le Congrès a voté la transformation de l'Association Amicale en Syndicat qui sera affilié à la Fédération des Fonctionnaires de l'Etat.

D'autre part, le Congrès a décidé de poursuivre, jusqu'à entière satisfaction, la réglementation du traitement des préposés en chef au même titre que celui des receveurs municipaux.

En outre, les préposés en chef demandent la révision de la loi de 1853, concernant les fonctions civiles.

Enfin, il insiste sur le vœu adopté l'an dernier au sujet des garanties à accorder en cas de suppression à tous les agents des octrois sans aucune distinction.

Les Prévoyants de l'Avenir

Paris, 14 février. — Le Congrès des Prévoyants de l'Avenir a tenu ce matin sa troisième séance plénière, sous la présidence de M. POULLE, Sénateur.

Le Congrès a adopté à l'unanimité : 1. Le maintien du statu quo et l'accession à la rente définitive à 50 ans avec faculté de prolonger son stage au delà de cet âge ; 2. Suppression pour les nouveaux adhérents de la pension d'attente et droit à la pension définitive à partir de 50 ans.

Thionville recevra la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur

La croix de chevalier de la Légion d'honneur est conférée à la ville de Thionville pour le motif suivant : « Par son héroïque résistance à l'invasion ennemie en 1792, 1814, 1815 et 1870, a bien mérité de la Patrie. Est restée inébranlablement fidèle à la France pendant 40 années d'asservissement et de souffrance. »

Les électeurs du Nord vont élire deux députés

L'ELECTION AURA LIEU LE 14 MARS

Les électeurs du Nord vont être convoqués à la date du 14 mars prochain en vue d'élire deux députés en remplacement du lieutenant Vermiers, démissionnaire, et de M. Plichon, devenu sénateur.

Le décret de convocation des électeurs du Nord paraîtra à la fin de ce mois, le 22 ou le 23 février.

QUI VOTERA ?

Pour procéder au remplacement de ces deux députés, le corps électoral tout entier du département du Nord devra-t-il être mis en mouvement ? Aucun doute sur ce point. Cette élection partielle — la première de cette législature — devra être faite au scrutin de liste conformément à la loi électorale du 12 juillet 1919.

Cependant, le Ministre de l'Intérieur se propose d'insister auprès du Sénat pour qu'il mette d'urgence à son ordre du jour la disposition votée en octobre 1919 par la Chambre précédente et fixant les élections partielles d'après le nombre des sièges vacants et d'après le nombre de députés dans chaque circonscription.

Mais cette disposition, si elle était adoptée par le Sénat, aurait-elle un effet rétroactif ? Ce serait, dit-on, la pensée de M. Steeg, ministre de l'Intérieur, qui vient de mettre cette question à l'étude.

WIART ET SA BANDE DEVANT LE CONSEIL DE GUERRE

Quelques précisions sur les traîtres avant leur comparution

En l'Hôtel des Canonniers, à Lille, doit se dérouler, à partir du 17 février prochain, le procès Wiart et consorts, devant le Conseil de guerre de la 1re Région.

Nous avons dit, il y a quelques jours, quelle fut l'œuvre magnifique que la trahison de Wiart réduisit à néant. Nous avons décrit comment MM. Doucedame et D'Halluin succombèrent en accomplissant leur tâche d'héroïque dévouement à la cause de la Patrie. Outre ces deux héros, la trahison de Wiart eut pour effet de faire condamner douze personnes aux travaux forcés.

Heureusement, Mme Battistini, une des principales organisatrices de la section de contre-espionnage de la région de Cambrai, parvint à s'échapper. Wiart la recherchait avec acharnement jusque chez son père, M. Ballési, à Caudry. Mme Battistini était pourtant sa bienfaitrice. C'était elle qui l'avait recueilli mourant de faim à sa sortie de prison et lui avait fourni les moyens de subsister.

Ses complices

Wiart ne comparaîtra pas seul devant le Conseil de guerre. La fille Leroy, âgée de 26 ans, figurera à ses côtés.

Cette femme de mœurs légères était entraînement dans un hôpital dont Mme Battistini était la bienfaitrice. Usant de son influence, Wiart la fit libérer et, après avis favorable des Boches, se l'adjoignit pour l'aider dans sa besogne de traître.

Deux autres individus comparaîtront en même temps que Wiart devant le Conseil de guerre. Ce sont les nommés Auguste Racine, 48 ans et Fernand Tellier. Tous deux sont inculpés d'avoir chargé MM. Doucedame et D'Halluin devant le Conseil de guerre allemand, et avoir ainsi contribué à leur perte.

Qu'est-ce que Wiart ?...

Peu de chose, en vérité !... Les antécédents de Wiart sont des plus déplorables. Portant la tare de l'hérédité, le misérable, coupable lui-même de vol avec effraction, se trouvait à la prison de Douai, lors de la mobilisation.

Il est donc faux, comme il l'a prétendu, qu'il fut soldat au début de la guerre. En réalité, il ne fut libéré de la prison que le 23 mars 1915, en pleine occupation.

De suite, les Allemands cherchèrent à l'employer à leur service. Il semble en premier lieu, que Wiart hésita à accomplir cette besogne. Il lui convenait mieux de se faire héberger et nourrir « à l'œil » par ses compatriotes. C'était moins dangereux.

Donc, Wiart se fit d'abord passer pour un ancien zouave. Le bandit avait la parole facile et, par des récits imaginaires, il parvint à se faire passer pour une sorte de héros.

C'est alors qu'ayant gagné pleinement la confiance de MM. Doucedame et D'Halluin, il fut mis au courant des secrets du service de contre-espionnage.

Le misérable n'hésita plus, et, contre de l'argent, bien sûr, il livra ces secrets aux Boches. Il commença dès le mois d'août 1915, de se consommer la trahison. Revenu à Cambrai après un court séjour à Bruxelles, Wiart est mis en rapport par M. Wagemann avec M. D'Halluin, à Avesnes-les-Aubert.

M. D'Halluin le charge de porter chez Mme Vandame, à Maubeuge, des renseignements concernant le mouvement des troupes allemandes dans la région. Ces renseignements avaient été recueillis par M. Doucedame et étaient écrits à l'encre sympathique sur du papier d'emballage.

Les versions du traître

De sa trahison, l'inculpé a donné, tour à tour, deux versions différentes.

D'après la première, il prétend s'être égaré dans la forêt de Mormal, n'être arrivé à Maubeuge que le 29 août, et, après que Mme Vandame eut refusé de le recevoir, avoir été abordé dans la rue par un inconnu, soi-disant policier anglais, qui lui donna rendez-vous pour le lendemain.

Le 30, Wiart attendit en vain son policier et serait alors retourné chez M. D'Halluin, à Avesnes-les-Aubert. Il y fut arrêté, prétend-il, en même temps que celui-ci, se serait échappé en cours de route, et fut rejoint par un soi-disant policier anglais qui n'était autre que Forster, le policier Boche.

Forster aurait alors emmené Wiart à la Citadelle de Cambrai et, sous menace, l'aurait contraint de s'enrôler dans la police Boche.

Malheureusement pour Wiart, sa petite histoire fut démentie par un de ses complices, nommé Jaunc, — Belge de nationalité et actuellement détenu à Mons, — au cours d'une confrontation qui eut lieu à la frontière, le 27 octobre dernier.

Wiart trouva alors autre chose. Voici sa seconde version :

« M. D'Halluin m'avait recommandé, avant mon départ pour Maubeuge, de me méfier en cours de route. Voyant arriver une motocyclette sur la route, dans la forêt de Mormal, je me cachais dans un fossé. Mais l'avais été aperçu par Jaunc, qui m'aborda, fit route avec moi dans la direction de Maubeuge et m'engagea à travailler pour la police Boche. J'acceptai, et c'est Jaunc qui me mit en rapport avec Forster ».

C'est alors qu'eut lieu l'arrestation de M. D'Halluin à Avesnes-les-Aubert, dans les circonstances que l'on sait.

Qu'y a-t-il de vrai dans les récits de Wiart ?... C'est ce que le procès nous apprendra probablement.

Les chefs d'accusation

Outre l'arrestation de M. D'Halluin, Wiart aura à se disculper de nombreuses accusations.

Il coopère, comme l'on sait, à l'arrestation de M. Doucedame et à celle de M. et Mme Vandame ; il fait arrêter M. Fercot, à Jeumont, ainsi que Mlle Mignon et M. Vilain. A Louvroil, il procède lui-même, en compagnie de Forster, à quatre arrestations, le 2 septembre 1915.

Une partie de ces faits, figure d'ailleurs dans le fameux dossier allemand de Louvroil, retrouvé il y a quelque temps et qui constitue une charge accablante pour Wiart comme pour Richard.

Il y est fait mention, notamment, de sommes que Wiart a touchées des autorités Boches pour prix de sa trahison.

Pour se sauver, Wiart prétend bien avoir voulu entraîner Forster, le policier boche, en Angleterre, mais s'y faire arrêter, mais seul un voyage en Hollande a pu être établi et il ne constitue pas une décharge, car il semble établi que les deux complices se contentèrent d'y faire la noce.

On ne saurait non plus compter comme décharge le fait que les Allemands n'aient fini de se servir de Wiart, en 1917, le firent arrêter et enfermer à Soignies, puis au camp de Sennelager.

Lors de l'armistice, Wiart revint par Annecy et regagna la Belgique. En janvier 1919, il était de retour à Cambrai. Le 27 février 1919, il y était arrêté, avec juste raison, et conduit à Lille.

Un dernier fait à la charge de Wiart, est la tentative d'évasion à laquelle il se livra en octobre dernier. De toute évidence, le gaillard n'est pas tranquille et sa conscience, bourrelée sinon de remords, au moins d'appréhension, lui fait craindre la comparution devant le Conseil de guerre.

Puisse le misérable expier bientôt son acte abominable, si la justice le reconnaît coupable des forfaits qui lui sont reprochés.

V. BRIGGHE.

Les dames des P. T. T. cherchent à se loger

L'administration des P. T. T. vient d'affecter au poste central téléphonique de Lille un certain nombre de dames, qui arrivent des quatre coins de la France. Ces employées éprouvent beaucoup de difficultés à trouver le gîte et le couvert. Les personnes disposant de chambres meublées sont priées de bien vouloir le faire connaître au Central Téléphonique, rue Jean-Sans-Peur.

Le Repos Dominical dans les P. T. T.

Une lettre de la Fédération postale du Nord

La Fédération postale du Nord a adressé la lettre suivante au Président de la Chambre de Commerce de Lille :

Je lis avec surprise dans la presse locale, votre lettre à M. le sous-secrétaire d'Etat pour réclamer le rétablissement de la distribution postale le dimanche.

La circulaire ministérielle du 11 septembre 1919 remet aux Municipalités le soin de décider de l'opportunité d'une fermeture complète, le dimanche, des services postaux dans leurs communes respectives.

Malgré des avis favorables antérieurs de Roubaix, de Tourcoing et de maintes autres grandes villes de France, nous avons quelque temps hésité, à son arrivée, à soumettre au Conseil municipal de Lille, la proposition qui tendrait à cette fermeture.

L'activité commerciale et industrielle renaissante de notre cité nous paraissait mériter de notre part — travailleurs frustrés jusque-là du bénéfice d'une loi étendue à tous autres — la continuation d'un sacrifice vieux déjà de 13 années.

Pour éclairer notre religion, nous fîmes néanmoins une enquête pour savoir si la suppression de la distribution le dimanche risquait d'amener quelque paralysie dans la reprise des affaires.

Nous fûmes les premiers étonnés d'apprendre, de source indiscutable, que dans la grande firmes — filatures, tissages, ateliers métallurgiques et autres — le courrier du dimanche matin attendait tout simplement le lundi l'usine plutôt qu'à la poste. Le personnel de ces firmes jouissant, ou au moins devant jouir, comme tous, légalement du repos de jour-là.

Nous sûmes aussi que les gros courtiers s'accommoderaient des restrictions postales, à la condition qu'elles fussent étendues à tous.

J'eus personnellement l'assurance de la bouche même de deux industriels du Conseil municipal, auxquels nous devons le vote favorable de ce Conseil, que le commerce et l'industrie pouvaient sans en pâtir, supporter la suppression de cette distribution. On nous demandait seulement — et ce fut accepté avec la meilleure volonté — d'assurer le départ du courrier du soir, indispensable, disait-on, pour les réassortiments.

A cette condition ces Messieurs ne voyaient aucune difficulté à nous opposer. Et le vœu favorable fut voté à l'unanimité du précédent Conseil municipal, composé de vos amis.

Or nous avions eu affaire à des industriels les plus importants de la Place, ayant au surplus, comme conseillers municipaux, à tenir compte de l'intérêt de commettants bien plus nombreux que les vôtres.

Nous savons aussi que la Chambre de Commerce de Roubaix, consultée par la Mairie de cette ville, n'avait élevé aucune réserve contre la suppression de la distribution postale.

J'ose enfin vous rappeler, Monsieur le Président, les termes en lesquels l'Evêque de Lille, qui représente bien pour vous quelque autorité — et combien impartiale à notre égard — appuyait notre revendication dans sa réponse publiée à notre demande (Journal la « Croix », 19 novembre 1919) :

« En fait que demande-t-on aux catholiques ? » On leur demande de trouver tout naturel que » des hommes et des femmes occupés toute la » semaine pour le service de tous, puissent jouir » du dimanche comme les autres...

» La poussée des Syndicats de postiers a obtenu de l'Administration la liberté du dimanche. Les postiers s'en réjouissent avec raison. » Ils ne se trompent pas en espérant que les catholiques voudront user de leur influence dans » leurs relations pour que cette liberté soit maintenue.

» Aujourd'hui l'interruption du service le dimanche est un fait qu'il faut maintenir...

» Confions nos lettres à la poste le samedi, » satisfaits qu'elles n'arrivent que le lundi.

» Le monde continuera de tourner, les affaires » marcheront comme par le passé les amitiés » ne seront pas refroidies. Et il y aura chaque » dimanche des gens heureux ».

Cette opinion me semble tellement haute et tellement indiscutable ; il émane d'elle une telle recherche de généreuse humanité que je ne veux pas douter qu'elle modifie par son autorité votre jugement.

Je vous présente, dans cet espoir, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le secrétaire de la Fédération postale :
L. BONNET.

Un Chinois assassin a été fusillé

IL AVAIT COMMIS DE NOMBREUX CRIMES

L'ex-policier chinois Chang-Yu-Chi, auteur de plusieurs assassinats, notamment des crimes de Boeschèpe, de Guemps, et de Boutille-les-Amiens arrêté dernièrement à Hazebrouck, après avoir été longtemps recherché par les polices anglaise et française, a été fusillé hier matin, aux Attaques, près Calais, par ordre des autorités anglaises.

Condamné à mort le 5 mai 1919, par la Cour martiale britannique, pour assassinat de la cabaretière Mionnay, et de ses trois enfants, il s'était évadé quelques jours avant son exécution du camp de Vecquinont, profitant du désarroi provoqué par l'explosion de Flesselles. C'est à la suite de cette évasion qu'il commit les autres crimes que l'on connaît, pour lesquels il était activement recherché.

Un escroc lillois exploite les ouvriers belges

IL LES EMBAUCHE POUR BETHUNE OU ILS SE VOIENT « ROULÉS »

La police belge recherche activement un individu âgé d'une trentaine d'années, disant s'appeler J. Baissière, originaire de Lille, qui par la voie des journaux demande des ouvriers de tous métiers pour aller travailler, pour le compte de la Société française d'entreprises de Paris, à Béthune. L'individu se fait verser par les ouvriers embauchés, des primes de 5 et de 10 fr. Mais lorsque les infortunés arrivent à Béthune, après avoir quelquefois dépensé toutes leurs économies, en frais de voyages, ils apprennent, avec amertume, qu'ils ont été odieusement « roulés ». Car la Société soi-disant pour laquelle ils sont engagés n'existe pas.

Beaucoup de malheureux se voient forcés de regagner, bredouille, leur domicile. Jusqu'à présent plus de cent plaintes sont parvenues à la police de l'agglomération à charge de l'odieux filou. Celui-ci a également fait de nombreuses dupes à Anvers et à Gand. Son signalement a été transmis dans toutes les directions.

AUX CONSEILS DE GUERRE

ENCORE UN TRAFIQUANT D'OR

Le nommé Justin Gaspard, arrêté dernièrement, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le lieutenant Lespagnol, est arrivé hier à la Citadelle, où il a été écroué. Poursuivi pour trafic d'or, l'inculpé aurait fait pour 800.000 francs d'affaires durant l'occupation.

BLANQUART OBTIENT UNE PROLONGATION

Blanquart, l'ex-agent de la « dame blonde », mis dernièrement en liberté provisoire, a obtenu une prolongation de permission de dix jours, pour affaires de famille, et rechercher des témoins à décharge. Comme auparavant, il devra se présenter tous les jours, à onze heures, au cabinet du capitaine instructeur.

DEUX INSOUMIS ECROUES

Les soldats Guilbert Victor du 16me bataillon de chasseurs à pied, et Chelumeau René, du 33e R. I., ont été incarcérés pour insoumission.

Contes et Nouvelles

Le Courage récompensé

La petite Acidalie, qui était la fille d'un bûcheron, avait bien entendu dire que le bonheur existe ; mais elle ne savait pas du tout en quel lieu elle le trouverait ; assurément ce ne serait pas dans les sentes du bois farouche, où elle cheminait souvent en compagnie de son père, l'épaule courbée dans les ronces ou les pierres ; et elle ne savait pas non plus en quoi ni comment il était fait, bien qu'un secret instinct lui conseillât de croire qu'il avait l'air et les façons d'un beau jeune homme aux regards très fiers, au sourire très doux, et vêtu, comme un fils de prince, de satin rose ou bleu, broché d'or ou d'argent. « Eh quoi ! se disait-elle un matin d'été qu'elle s'était assise au bord d'un chemin dans la forêt, suis-je donc destinée à ne jamais connaître le bonheur ? Voici pourtant que j'ai eu seize ans le mois dernier ; s'il tarde encore à se faire voir, il ne voudra pas de moi, parce que je serai une vieille fille. »

Elle se désolait avec tant de douleur que les cailloux de la route en étaient attendris ; ce qui est une chose assez rare ; car les cailloux, à leur ordinaire, sont peu compatissants ; ils sont plutôt enclins à la mauvaise humeur, à cause qu'on leur marche toujours dessus sans qu'il leur soit possible de se plaindre. Et la petite Acidalie ne cessait de se chagriner. Heureusement pour elle, il y avait, non loin de là, une bonne fée en train de présider aux épousailles d'un lampyre avec une luciole. Elle se tourna, dès que la cérémonie fut achevée, vers la fille du bûcheron, et lui dit : « Allons, petite, ne te désespère pas de la sorte. Le bonheur n'est jamais si proche que lorsqu'on le suppose très éloigné. Regarde seulement de l'autre côté de la route. Vois-tu ce jeune chasseur qui sommeille en souriant sous un grand rosier épanoui ? C'est le neveu du roi : bien qu'il ne t'ait jamais vue, il songe à toi dans son rêve. Traverse le chemin, va vite, assieds-toi auprès de lui. Dès qu'il sera éveillé, il te mettra les bras autour du cou et il te conduira dans son palais, où tu seras la plus heureuse des princesses. » Là-dessus, la bonne fée disparut. Pour ce qui est d'Acidalie, elle ne bougea point d'abord, tant elle était extasiée. Non, non, jamais elle n'aurait cru qu'il pût exister sur la terre quelque chose d'aussi joli que le jeune chasseur ensommeillé sous les branches fleuries. A la pensée qu'il l'embrasserait, qu'il l'emmènerait avec lui, elle se sentait défaillir de joie. Mais elle ne perdit que peu de temps en ces agréables idées, et, troussant, pour courir plus vite, sa jupe de futaine, elle prit son élan vers le bonheur qui l'attendait de l'autre côté de la route.

II

Hélas ! dans cette forêt, il n'y avait pas que de bonnes fées, il y en avait aussi de mauvaises. Elle ressemblait un peu à la vie, où le mal est à côté du bien. Une mauvaise fée, donc, qui était en train de présider au divorce d'un papillon d'avec sa papillonne, se tourna vers la fillette et l'arrêta d'un geste impérieux. — Il ne faut pas espérer, dit-elle avec un air très courroucé, que les choses iront de la sorte. Comment ? il suffirait de faire quelques pas pour atteindre au bonheur ? Voilà qui serait nouveau et curieux ! Mais alors, il n'y aurait rien de plus doux que le sort des hommes et des femmes ! Je n'entends pas qu'il en soit ainsi ! Quant à toi, petite, apprends que tu n'es pas au bout de tes peines ; ce n'est pas aujourd'hui ni demain que tu seras la plus heureuse des princesses dans le palais du neveu du roi.

— Oh ! madame, êtes-vous si méchante ? Quel déplaisir peut-vous causer le contentement d'une pauvre fille telle que je suis ? Au surplus, je n'ai rien à craindre de vous. Puisque la bonne fée m'a dit de traverser la route, aucune puissance ne saurait m'empêcher de le faire.

— Il est vrai qu'une fée ne peut pas aller contre la volonté d'une autre fée. Mais celle qui te protège a omis, dans la hâte de sa miséricorde, de préciser la façon dont tu passeras de l'autre côté du chemin. Allons, dépêche-toi, cours si tu peux, mais regarde, là-haut, très haut, ce fil de la Vierge, tremblant, léger, presque invisible, qui va d'un chêne à un orme ; c'est sur lui qu'il te faudra marcher pour traverser la route. » Et, quand elle eut tenu ce langage, la mauvaise fée disparut, non sans un ricanement dont s'effrayèrent les nids de la forêt ; même le gazouillis d'une fauvette à tête noire, tout à coup, se tut, comme cesse de s'égrener la jaserie d'une source, en une goutte d'eau gelée.

III

D'abord, Acidalie ne voulut pas croire à son malheur. Elel reprit son élan. Vaine tentative. Une puissance mystérieuse la maintenait de ce côté du chemin. Impossible de faire un pas en avant ; elle ne pouvait même pas tendre les bras vers le bonheur qui sourirait endormi, si près, sous un buisson de roses. Alors, elle se mit à pleurer. Quoi ? c'était possible ? c'était vrai ? Elle ne serait pas assise à côté du chasseur, tout à l'heure, quand il s'éveillerait ? Il ne la conduirait pas, pour en faire sa femme, dans le magnifique palais du roi ?

Elle leva ses yeux tout mouillés de larmes vers le fil de la Vierge qui allait de la cime du chêne à la plus haute branche de l'orme. Hélas ! si fin, si délicat, toujours prêt à s'envoler sous la brise. Un roitelet, d'un coup d'aile, l'eût cassé ; il aurait fallu qu'un papillon fût bien léger pour s'y poser sans le rompre. Si Acidalie, après avoir grimpé à l'arbre, se confiait du bout du pied, à peine, à ce rien frémissant, elle tomberait sur les cailloux, s'y briserait les os ; on la trouverait, là, expirée, toute sanglante. Eh bien ! n'importe, malgré le trépas assuré, elle tenterait la seule voie qui lui était offerte vers le bonheur si proche, et si lointain. Oui, toute petite, toute frêle, souvent pleurante à cause d'une piqûre d'abeille, elle aurait le courage de braver la douloureuse mort ! Elle grimpa au chêne, atteignit de branche en branche, la cime feuillue et murmurante, se pencha vers le fil... Oh ! comme elle avait peur ! comme elle tremblait ! Mais elle n'hésita qu'un instant. « O toi qui dors, le sourire aux lèvres, sous les roses ! beau jeune homme ! cher bonheur ! adieu, adieu ! dit-elle. Je ne te connais point, et je meurs pour l'amour de toi. Adieu ! Je tâcherai de ne pas crier en tombant, de peur que tu t'effraves ; puisse le bruit de ma chûte être assez léger pour ne pas t'éveiller du rêve où tu songes à moi ! » Puis, résolument, elle s'avança ; et vous imaginez sans doute qu'elle s'abîma sur-le-champ. Avant d'avoir touché la frêle blancheur mon-vers les pierres, à travers l'air ? En aucune façon, elle fut changée, par la bonne fée sans doute, — et ce fut la digne récompense de sa bravoure — en la plus petite des coccinelles, qui, très vite, de ses pattes menues, courut le long du fil de la cime du chêne à la plus haute branche de l'orme. Mais, après la traversée, elle redevint, de bestiole, jeune fille, s'assit à côté du chasseur, sous le rosier épanoui, et le neveu du roi lui mit les bras autour du cou en disant : « Vous êtes plus jolie encore que mon rêve ! Voulez-vous, petite bûcheronne, être princesse dans mon palais ? »

Car — ainsi que ronronnait le rouet de la bonne vieille — c'est en vain que de jalouses puissances nous veulent priver des joies qui nous sont dues ; si l'on a assez de courage pour mériter l'appui des bonnes fées, on ne manque jamais d'atteindre le bonheur qui attend de l'autre côté de la route.

Catulle MENDES.

LILLE

OÙ ALLER AUJOURD'HUI ?

Musée Commercial et Colonial, 2, rue du Lombard, au premier étage, salle de lecture publique.

Musée Industriel (Halle aux Sucres, quai de la Basse-Deûle). — Ces musées sont ouverts tous les jours (fêtes exceptées) de 10 heures à 16 heures.

Foot-ball. — A 14 h. 30, avenue de Dunkerque, match Olympique Lillois contre Club Sportif de Calais.

Théâtre municipal. — Matinée à 14 h. 30 ; soirée à 20 h. 30. — LES DRAGONS DE VILLARS, opéra-comique et LES OUVRIERS, drame.

Société Industrielle. — A 15 heures, matinée classique : HORACE et le MÉDECIN MALGRÉ LUI.

Théâtre de L'Union de Lille, 147, rue d'Arras. — Matinée à 14 h. 15 ; Soirée à 20 h. — Music-Hall — Cinéma.

Omnia-Pathé, rue Esquermoise. — **Cinéma.** — Matinée à 16 h. ; Soirée à 20 h. 15.

Printania. — **Cinéma.** — Matinée à 15 h. ; Soirée à 20 h.

Palais-d'Eté. — Salle de skating ouverte toute l'après-midi.

Tolaldon, 7, rue d'Amiens. — Grand bal, à partir de 15 heures.

Ah ! non... pas moi !!..

L'Administration des P. T. T. mène actuellement une forte réclame autour des chèques postaux. A l'en croire, il suffirait pour relever notre change, pour rendre à notre billet de banque sa valeur et diminuer ainsi la cherté de la vie, que tout le monde, et à peu près, prit un compte aux chèques postaux.

Evidemment, j'ai une confiance énorme, incommensurable, dans les promesses de l'Administration des Postes, mais, tout de même, je me rappelle certain télégramme que j'adressai dans le Pas-de-Calais, il y a quelques mois de cela, et qui fut envoyé à son destinataire, par voie ferrée, tout comme une simple lettre timbrée à 0 fr. 15 centimes.

Je me souviens aussi, d'un mandat-carte, de plusieurs centaines de francs qui me fut adressé par l'Administration Militaire, en mai 1919 et dont je n'ai pas encore touché le montant, malgré mes réclamations réitérées et aussi celles de l'envoyeur.

De ceci, je conclus, que si l'Administration des Postes encaisse avec facilité, il n'en est parfois point de même, lorsque l'on se présente à ses guichets pour une opération contraire.

Mon cas n'est malheureusement pas unique, loin de là...

C'est pourquoi — et pour d'autres raisons encore — je ne prendrai jamais de compte aux chèques postaux.

Que voulez-vous, je n'aime pas jouer la difficulté, moi.

PEDIBUS.

La Grève des Tramways

Chaque jour, grâce à l'inlassable lenteur du secrétaire du syndicat et à son esprit de méthode on fait un pas nouveau vers le but. C'est ainsi qu'hier encore une réunion mixte a eu lieu à la Mairie où les revendications ouvrières ont été